

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DFPE 48 Subvention (23.873 euros) et convention avec l' Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique (14e) pour sa halte-garderie 12, rue des Suisses (14e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique ayant son siège social 7, rue Guillemot (14e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 23.873 euros est attribuée à l'Association Familiale Catholique Saint-Pierre Saint-Dominique (N° SIMPA 41041) pour la rénovation d'une halte-garderie, d'une capacité de 20 places, située 12, rue des Suisses (14^e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2013 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.